

Contrat Municipal de Rentrée Scolaire

2022/2023



Du 1^{er} février au 31 mai 2022

Inscriptions en ligne <https://portail-famille.colombes.fr>

Ordinateurs à disposition à l'Hôtel de Ville, à la Maison France Services (Fossés-Jean)
et à la Maison de services au public (Aragon).


Colombes

Rendez-vous sur votre portail famille

<https://portail-famille.colombes.fr>

Rubrique Inscriptions, Formulaire QF et fiche sanitaire 2022-2023 (CMRS)

Faites calculer votre
quotient familial
2022-2023 et
enregistrez les
informations
nécessaires à
l'accueil de vos
enfants au sein des
activités
municipales **avant**
le 31 mai 2022.



Munissez-vous des documents suivants :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois ;
- Carnet de santé de chacun de vos enfants ;
- Tout document permettant d'enregistrer un changement de situation (acte de naissance, document officiel attestant d'une séparation, etc.).

Cette démarche est indispensable si vous souhaitez que vos enfants participent aux activités municipales en 2022-2023 et

notamment :

- accueil avant et après l'école,
- accompagnement scolaire,
 - ateliers du soir,
 - restauration scolaire,
- accueil de loisirs du mercredi ou des vacances.

**Réservez les repas
de vos enfants pour
la restauration
scolaire à partir du
1^{er} août 2022.**

Ordinateurs à disposition

à l'Hôtel de Ville
(sur rendez-vous),
à la Maison France Services
(Fossés-Jean) et
la Maison de services au public
(Aragon).
**INSCRIPTIONS POSSIBLES
PAR LES AGENTS D'ACCUEIL
SUR RENDEZ-VOUS.**

Modalités de réservation et de facturation

À la présence*

- Accueil du matin en maternelle et en élémentaire
- Accueil du soir en maternelle
- Accompagnement scolaire en élémentaire
- Accueil de loisirs du mercredi.

Aucune réservation n'est nécessaire, une facture est établie en fin de mois en fonction des présences de l'enfant.

*Pour les élèves des écoles publiques de la ville de Colombes, aucune formalité d'inscription n'est nécessaire. Pour les élèves d'autres écoles, l'inscription est nécessaire en début d'année, via le portail famille, rubrique « Inscriptions ».

À la réservation

- Restauration scolaire : réservations au minimum 8 jours à l'avance
- Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires : réservations selon le calendrier joint**

Une réservation via le portail famille est nécessaire.

La facture est établie en fin de mois en fonction des réservations, qu'il y ait eu ou non présence de l'enfant (excepté sur justificatif médical présenté dans les 8 jours).

Nb : Un tarif différent est appliqué si l'enfant fréquente l'activité sans réservation (voir le tableau des tarifs)

** Avant de réserver les journées d'accueil de loisirs, les enfants ne fréquentant pas les écoles publiques de la ville doivent être inscrits via la bulle « Inscriptions » du portail famille.

Pour toute question complémentaire, retrouvez la Foire aux Questions sur votre Portail famille ou contactez le service Accueil Inscriptions Régie Périscolaire au 01 47 60 80 50 ou cmrs@mairie-colombes.fr

Vous pouvez également consulter le site internet de la Ville, rubrique Education/CMRS

Planning de la semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45-8h50	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
9h-12h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h-13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30-16h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Accueil de loisirs	Temps scolaire	Temps scolaire
16h30-18h30 Maternel *	Accueil du soir	Accueil du soir		Accueil du soir	Accueil du soir
16h30-17h30 Élémentaire	Accompagnement scolaire	Accompagnement scolaire		Accompagnement scolaire	Accompagnement scolaire
17h30-18h30 Élémentaire	Ateliers du soir	Ateliers du soir		Ateliers du soir	Ateliers du soir

*Sortie échelonnée entre 17h et 18h30 pour l'accueil du soir, entre 16h30 et 18h30 pour le mercredi et les vacances.

Calendrier des réservations des accueils de loisirs pendant les vacances

Périodes des vacances scolaires	Périodes de réservation, modification et annulation
Vacances de la Toussaint Du lundi 24 octobre au dimanche 6 novembre 2022	Du lundi 26 septembre au dimanche 9 octobre 2022
Vacances de Noël Du lundi 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023	Du lundi 21 novembre au dimanche 4 décembre 2022
Vacances d'Hiver Du lundi 20 février au dimanche 5 mars 2023	Du lundi 23 janvier au dimanche 5 février 2023
Vacances de Printemps Du lundi 24 avril au lundi 8 mai 2023	Du lundi 27 mars au dimanche 9 avril 2023
Pont de l'Ascension Du jeudi 18 au dimanche 21 mai 2023	Du jeudi 20 avril au jeudi 4 mai 2023
Vacances de Juillet Du dimanche 9 au dimanche 31 juillet 2023	Du samedi 10 au samedi 24 juin 2023
Vacances d'Août Du lundi 1 ^{er} août au dernier jour ouvré avant la rentrée 2022	Du mardi 4 au mardi 18 juillet 2023